



SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU PONT SOLLIÈRES

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

ID : 069-200050730-20220218-2022_04-DE



DEPARTEMENT
du R H O N E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

ARRONDISSEMENT
de Villerfanche Sur Saône

Séance du 18 FEVRIER 2022

OBJET

«**Approbation du Contrat de Bassin
du Beaujolais 2022-2024**»

L'an deux mil vingt-deux et le dix-huit février à 09 heure 30, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont de Sollières se sont réunis à Ville sur Jarnioux, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément au code général des collectivités territoriales, le 14/02/2022

N° 2022-04

Présents : Mrs BESSON François - BOURBON Bernard – DEBRUN Yannick - DUFRENE Dave – GASQUET Jean-Paul - ROQUECAVE Jacky – VIVIER MERLE Christian – Mme LAURENT Pascale – suppléant non votant : M. BERTELLI Gilles

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent : 9

Votants : 8

Pouvoirs : 1

Pouvoirs : de LIEVRE Gaëtan à Mme LAURENT Pascale – de Mme ROCHETTE Myriam à M. BESSON François

Secrétaire de Séance : M. ROQUECAVE Jacky

Après un contrat de rivières (2012-2019) porté par le SMRB et un Contrat d'Agglo (2016-2021) porté par la CAVBS, les élus du Beaujolais ont souhaité, en concertation, engager le territoire dans un nouveau programme d'actions global autour de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, le Contrat de Bassin du Beaujolais 2022-2024.

Piloté par le SMRB, en partenariat étroit avec la CAVBS et l'Agence de l'Eau RMC, ce nouveau contrat d'une durée de 3 ans, est constitué de 94 actions portées par 22 maîtres d'ouvrage : Arnas, Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, la CAVBS, la Cave Oedoria, Corcelles-en-Beaujolais, le Département du Rhône, la Fédération de Pêche du Rhône, Gleizé, Lancié, MBA, Quincié-en-Beaujolais, St-Etienne-la-Varenne, St Georges-de-Reneins, St-Lager, le SIAMVA, le SMEVA, le SIGAL, le SMAPS, le SMRB, Villefranche-sur-Saône, Villié-Morgon.

Les thématiques traitées dans ce contrat et les estimations financières sont les suivantes :

VOLETS	THEMATIQUES	Montants € HT	Aides AERMC
Gestion qualitative - pollutions domestiques	Pollution domestique / pluvial	25 103 727	7 267 170
	Désimperméabilisation	3 519 086	1 334 261
Gestion qualitative - pollutions toxiques	Industrie	1 252 443	555 849
Gestion qualitative - captage et ressources stratégiques	Captage	813 400	599 494
	AEP	580 000	250 000

Gestion milieux aquatiques et zones humides	Milieux	909000	404900
	Zones humides	50 000	35 000
Gestion quantitative de la ressource en eau et adaptation au changement climatique	Equilibre quantitatif et changement climatique	5 215 163	35 000
Suivi/Animation/Communication	Suivi	303 307	56 654
	Animation	399 600	267 072
	Communication	205 900	144 130
TOTAL		38 334 338	10 949 529*

* le montant d'aide de l'Agence de l'Eau RMC est estimatif. Le montant définitif sera arrêté lors du conseil d'administration de l'AEMRC, le 4 avril 2022.

Ce programme d'actions a été présenté et approuvé par le comité de pilotage du Contrat de Bassin le 6 septembre 2021.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de Contrat de Bassin du Beaujolais 2022-2024
- **DE SOLLICITER** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse sur ce programme d'actions
- **D'AUTORISER** le Président à signer ce contrat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, en tant que maître d'ouvrage de certaines actions, et à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du SMAPS
M. VIVIER MERLE Christian

